

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET

COMPTE RENDU du 4 octobre 2021

Nombre de membres afférents au Conseil :	15	En exercice :	15
Présents :	14	Votants :	15 (dont 1 pouvoir)
Date de la convocation :	27 septembre 2021	Date d'affichage :	7 octobre 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN, le quatre octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle polyvalente de MONTBELLET, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents :

MM Marie-Thérèse DREVET, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON, Bruno GALLI, Maryse CHARVET, Emmanuel AMBOISE, Thierry GARNIER, Sylvie CARNEIRA DA SILVA, Olivier GUILLOT, Lydia MARTINEZ, Isabelle SALLIN, Jean-Louis GACHET, Fabrice PONSOT, Nicolas LAURENT

Absente excusée avec pouvoir :

- Fabienne STEPHAN pouvoir à Marie-Thérèse DREVET

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération portant sur l'éclairage public de nuit au hameau de St-Oyen
- Compte-rendu des réunions et commissions intervenues
- Questions diverses

1 - Lecture du compte rendu du 6 septembre 2021 :

Intervention d'un Conseiller Municipal : Fabrice PONSOT fait remarquer à l'assemblée, que son intervention lors de l'assemblée du 6 Septembre 2021 n'a pas été reprise dans le compte-rendu. En effet, il fait part de l'inquiétude des habitants du Port concernant l'accès à la Route Départementale 933 par la Route du Port. En effet, celui-ci ne leur semble pas sécuritaire tel qu'il est prévu dans le projet d'aménagement du futur pont.

A la suite de cette intervention, le compte-rendu du 6 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 - Délibération portant sur l'éclairage public de nuit

Madame le Maire rappelle que l'éclairage public est coupé de nuit depuis 2010 (de 23h à 5h du matin) sur l'ensemble de la commune. Seule exception : le hameau de Saint-Oyen.

A la suite des travaux réalisés le long de la RD 906 et dans un souci d'harmonisation, Mme le Maire propose de couper également l'éclairage de nuit au hameau de Saint-Oyen, à compter du printemps 2022.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Par ailleurs, avec les changements d'horaire maintenus, à compter du mois d'avril les luminaires s'allument à 5h00 du matin alors que le soleil se lève. Il semble évident de ne pas remettre en service les luminaires à compter de 5 h00 dans un souci d'économie et de préservation de l'environnement.

Beaucoup de communes avoisinantes ont franchi le pas. Aussi le conseil donne son accord pour ne pas allumer les luminaires le matin pour la période du 15 avril au 15 août. La mise en place de ce dispositif interviendra à compter du printemps 2022.

3/ Compte rendu des réunions et commissions intervenues

- **Changement à la gendarmerie de TOURNUS** : Le Capitaine MAILLOT a été remplacé par le Lieutenant HONORÉ. Ce dernier souhaite poursuivre la communication mise en place par son prédécesseur avec les élus. Madame le Maire prendra rendez vous pour une rencontre avec les conseillers. Il conviendra de remettre à jour la liste des voisins vigilants et peut être envisager une fusion avec les élus référents de la commune.
- **Commission bâtiment : Rapporteur : Bruno GALLI**
Adrien THIVENT plâtrier peintre sur la commune intervient actuellement pour la remise en état de l'infiltration d'eau survenue dans l'espace bar de la salle polyvalente. Les planches de rive de la caserne des pompiers seront également poncées et lasurées.
- **Eglise de Saint Oyen** : A la demande de Mme le Maire, un devis de diagnostic pour l'église de Saint-Oyen a été effectué auprès de Pierre RAYNAUD architecte en charge du dossier de l'église St Didier. En effet, d'importantes fissures apparaissent en façade. La toiture en laves du clocher n'a jamais été inspectée ; le report de charge de la première ferme de la nef n'a jamais été consolidée. (poutre située à l'entrée du bâtiment et actuellement sanglée). Il n'existe pas de chêneaux et l'humidité est omniprésente dans les murs de l'église.
- Il semble nécessaire, compte tenu de l'ouverture au public depuis de nombreuses années, du site par la Chapelle des Arts d'avoir une approche globale de l'état de l'édifice et sur les éventuels travaux nécessaires à sa bonne conservation. L'architecte propose un relevé complet pour un coût HT de 9000 €. Cette étude permettra une connaissance solide de ce bâti ancien (la Commune ne possède ni archives ni plans) et permettra une meilleure planification et organisation dans le temps des travaux nécessaires. Le Conseil donne son accord malgré le coût relativement important de la mission.

Commission voirie : Rapporteur : Sébastien BORNUIAT

- Le terrain de sport situé en contrebas de l'école a été grillagé par l'entreprise COSEEC (hauteur 6 mètres comprenant grillages et filets).
- Des finitions doivent intervenir par les services techniques au hameau de Marfontaine L'aménagement du parking au bas de Montbellet et la réfection de la route des Essarts doivent intervenir dans les semaines à venir.
 - Concernant la Route des Essarts, le fréquent passage de véhicules de grand gabarit sur cette route endommage grandement le revêtement. Aussi, un arrêté municipal sera pris pour limiter le tonnage à 12 tonnes. Des panneaux seront installés dès que la réfection de cette voie sera terminée.
 - Isabelle SALLIN signale que les gravillons mis sur l'accotement au hameau de Buffière ont été emportés par les pluies importantes de ces derniers jours. Un dénivelé important apparaît en bordure de la route, entre le goudron et le bas côté.
 - **Construction futur pont Jacques Chirac** : le chantier est en cours de préparation. ENEDIS a sollicité les autorisations nécessaires. La maison pontière sera démolie à compter du 11 octobre. Madame le Maire précise que l'ensemble des informations reçues en mairie a toujours été communiqué. Le pont n'est pas un projet communal mais porté par les Conseils Départementaux de l'Ain et de Saône et Loire.
 - Fabrice PONSOT indique que les contestations sur la construction du futur pont ne sont pas entendues. Selon lui, le différent ne porte pas sur l'utilité d'un nouveau pont, mais sur la méthode de construction et l'écoute des opposants.

Départ en retraite d'un agent. : Dominique LOISEAU a quitté son poste avec beaucoup d'émotions jeudi 30 Septembre au soir. Ophélie VARRAULT assure son remplacement pour la garderie périscolaire. Elle prend également le poste à la cantine scolaire. Cette dernière est arrivée le 27 septembre pour rester quelques jours en tuilage. Un pot de départ en commun avec la cantine scolaire sera organisé dans les prochaines semaines.

Concernant l'entretien journalier des bâtiments scolaires, une nouvelle organisation est organisée. Arlette NUZILLAT conserve le ménage au nouveau primaire et n'interviendra plus en Maternelle. Ophélie VARRAULT prend la seconde partie du ménage à l'école maternelle en complément de Nicole GUYONNET.

CCMT : Madame le Maire a communiqué les articles parus dans la presse locale aux élus.

PLUi : un débat sur le PADD (Programme Aménagement Développement Durable), revu suite au projet ECLAT sur la Commune de TOURNUS, est prévu lors la prochaine séance de conseil municipal.

PETR : une réunion publique concernant le SCOT (Schéma Cohérence Territorial) portant sur les 4 intercommunalités du Mâconnais, est organisée par le PETR le 19 octobre prochain à CHARNAY LES MACON. Mme le Maire rappelle que les règles d'urbanisme d'un SCOT s'imposent aux PLUi.

Comité de Jumelage Quiliano : les cours d'italien reprennent chaque lundi matin.

11 novembre : La cérémonie traditionnelle du souvenir aura lieu.

Plantations : le déplacement des arbres plantés (érables et tilleuls) à Marfontaine va intervenir dans les semaines à venir. En effet, ceux-ci ont été plantés trop près de canalisations et les racines, au fil du temps, risquent d'endommager les réseaux. Une haie fleurie viendra les remplacer ; les arbres seront replantés sur la Commune.

Prochaine assemblée : lundi 8 novembre 2021 à 19h00

La séance est levée à 21h00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents